

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre le Centre Expert Formation Esthétique et toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier d'une action de formation professionnelle.

Toute inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Article 2 – Prestations proposées

Le Centre Expert Formation Esthétique propose des formations professionnelles dans les domaines de l'esthétique, du bien-être, de l'accompagnement minceur, de l'analyse corporelle et des technologies esthétiques.

Les caractéristiques détaillées de chaque formation sont précisées dans le programme remis au participant avant son inscription.

Article 3 – Inscription

L'inscription devient définitive après :

- Réception du contrat ou de la convention signé(e)
- Acceptation du devis lorsque celui-ci est établi
- Réception des documents administratifs demandés
- Validation des modalités de règlement
- Versement de l'acompte lorsque celui-ci est applicable

Une confirmation d'inscription est adressée au participant.

Article 4 – Tarifs

Les tarifs sont indiqués sur devis ou sur le programme de formation en vigueur à la date de l'inscription.
Les prix sont exprimés en euros.

Pour les clients professionnels, les tarifs sont indiqués hors taxes (HT), la TVA étant appliquée au taux légal en vigueur. Pour les particuliers, les tarifs sont indiqués toutes taxes comprises (TTC).

Sauf mention contraire, les frais de déplacement, de restauration, d'hébergement et tout autre frais personnel restent à la charge du participant.

Article 5 – Modalités de paiement

Pour les particuliers, conformément aux dispositions légales applicables à la formation professionnelle, aucun paiement ne peut être exigé avant l'expiration du délai légal de rétractation.

À l'issue de ce délai, l'inscription est validée par le versement d'un acompte correspondant à 50 % du montant total de la formation.

Le règlement peut être effectué :

- Par virement bancaire
- En plusieurs fois par prélèvements automatiques selon un échéancier convenu entre les parties

Le solde devra être réglé selon les modalités définies dans le contrat, la convention ou le devis.

En cas de paiement échelonné, le participant s'engage à maintenir les provisions nécessaires au bon déroulement des prélèvements aux échéances convenues.

Tout retard de paiement pourra entraîner la suspension de l'accès à la formation jusqu'à régularisation de la situation.

Article 6 – Délai de rétractation

Conformément aux articles L.6353-5 et suivants du Code du travail, tout particulier finançant lui-même sa formation dispose d'un délai de rétractation de dix (10) jours à compter de la signature du contrat de formation professionnelle.

Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai.

Article 7 – Annulation par le participant

Toute demande d'annulation ou de report doit être formulée par écrit.

- Toute annulation intervenant plus de 30 jours avant le début de la formation donnera lieu au remboursement intégral des sommes versées.
- Toute annulation intervenant entre 30 jours et 14 jours avant le début de la formation entraînera la conservation de l'acompte de 50 % versé à l'inscription.
- Toute annulation intervenant moins de 14 jours avant le début de la formation rendra la totalité du montant de la formation exigible.
- En cas d'absence, d'abandon ou de départ anticipé en cours de formation, aucun remboursement ne pourra être effectué et le montant total de la formation restera dû.

En cas de force majeure dûment justifiée (maladie grave, accident, hospitalisation, décès d'un proche ou événement exceptionnel indépendant de la volonté du participant), le Centre Expert Formation Esthétique pourra proposer un report sur une session ultérieure sous réserve des places disponibles.

Article 8 – Annulation ou report par l'organisme

Le Centre Expert Formation Esthétique se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session de formation en cas :

- De force majeure
- D'indisponibilité exceptionnelle de la formatrice ;
- De problème technique majeur
- D'effectif insuffisant.

La formation est maintenue à partir de trois (3) participantes inscrites.

Si ce nombre minimum n'est pas atteint, le Centre Expert Formation Esthétique pourra reporter ou annuler la session. Dans ce cas, les participantes pourront choisir :

- Le report de leur inscription sur une session ultérieure
- Ou le remboursement intégral des sommes déjà versées

Cette situation ne pourra donner lieu à aucune indemnité, remboursement de frais annexes ou dommages et intérêts.

Article 9 – Assiduité et modalités de suivi

Formations en présentiel

La présence des participants est contrôlée au moyen de feuilles d'émargement signées par demi-journée.

Les participants s'engagent à respecter les horaires communiqués dans leur convocation.

Formations à distance

La participation aux formations à distance est suivie au moyen :

- Des relevés de connexion
- Des listes de présence générées par les outils de visioconférence utilisés
- Des évaluations réalisées pendant ou à l'issue de la formation
- Des travaux, exercices ou études de cas réalisés par les participants
- De tout document permettant d'attester la participation effective du stagiaire

Les formations à distance peuvent être dispensées via Microsoft Teams, Zoom ou toute autre plateforme de visioconférence communiquée préalablement aux participants.

L'organisme conserve les éléments permettant d'attester de la participation effective des stagiaires.

Le matériel informatique, la connexion internet et les équipements nécessaires à la participation aux formations à distance restent à la charge du participant.

Article 10 – Évaluation et validation

Les acquis sont évalués tout au long de la formation par :

- Des questionnaires d'évaluation
- Des études de cas
- Des exercices pratiques
- Des mises en situation professionnelles
- Une évaluation finale.

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation ainsi qu'un certificat de réalisation sont remis au participant.

Article 11 – Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Le Centre Expert Formation Esthétique s'engage à étudier les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap afin de rechercher les adaptations pédagogiques ou organisationnelles possibles.

Toute demande particulière doit être signalée avant l'entrée en formation afin de permettre une étude individualisée de la situation.

Article 12 – Réclamations

Toute réclamation peut être adressée :

Par courrier : [Adresse administrative du Centre Expert Formation Esthétique]

Par courriel : cefesthetique@gmail.com

Chaque réclamation fait l'objet :

- D'un enregistrement
- D'une analyse
- D'une réponse
- D'un suivi dans le registre des réclamations de l'organisme

Article 13 – Protection des données personnelles

Les données collectées sont utilisées exclusivement dans le cadre de la gestion administrative, commerciale et pédagogique des formations.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données personnelles.

Article 14 – Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques, documents, outils et contenus remis aux participants demeurent la propriété exclusive du Centre Expert Formation Esthétique.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation sans autorisation écrite préalable est interdite.

Article 15 – Litiges

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action contentieuse.

À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes du ressort du siège social du Centre Expert Formation Esthétique.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.